

*va bien*, pensa-t-elle. Elle découvrit en revanche un SMS signé Carole Pastorel.

\*\*\*

Carole Pastorel était une jeune avocate rencontrée quelques semaines plus tôt, à l'occasion d'un colloque à la faculté de droit de Rouen auquel Jane participait. Après sa thèse soutenue sur « Les modes amiables de règlement des litiges familiaux », Jane s'était orientée naturellement vers la recherche en droit de la famille. Poussée par l'actualité, contrainte pourrait-on dire, elle s'était retrouvée en première ligne sur la question de la gestation pour autrui, dite GPA.

A l'origine, elle n'était pas particulièrement intéressée par ce sujet qui ne la concernait guère. Bien sûr, elle ne voyait pas d'un œil favorable ce procédé de conception d'enfants programmés pour être séparés de leur mère et remis à des commanditaires. Tout dans cette pratique semblait clocher avec la dignité requise pour la procréation humaine, à commencer par le vocabulaire : le mot gestation ne concernait-il pas le monde animal et, plus particulièrement, les juments ? Au minimum, il eût convenu de parler de grossesse, s'agissant de femmes. Par ailleurs, la presse relayait régulièrement la condition indigne des mères porteuses parquées en Inde dans les usines à bébés pour fabriquer des enfants pour de riches clients. On apprenait tantôt le tragique suicide d'une mère porteuse après la perte de son procès contre les commanditaires pour garder l'enfant, tantôt l'histoire rocambolesque mais presque aussi dramatique d'un Japonais devenu père en quelques années de près de trente enfants commandés à des femmes thaïlandaises, ou encore celle d'un couple australien ayant refusé l'un des jumeaux issus de la GPA parce que le garçon était trisomique, le petit Gammy dont la